



## **SPIP INDRE**

### **NOUS RESTONS VIGILANTS !!!!!**

**A Châteauroux, le 29 juillet 2016**

Après consultation des personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de l'INDRE, ces derniers prennent acte de la signature du relevé des conclusions par le Ministre de la Justice et par le Président de la République.

Ce relevé entérine la prise en compte d'une partie des revendications de l'intersyndicale :

- fin de la pré-affectation
- évolution des statuts des CPIP et DPIP
- revalorisation en adéquation avec les missions accomplies et les responsabilités assumées
- égalité de traitement des ASS ayant intégré le corps de CPIP pour le calcul de la retraite

Ces avancées nous conduisent à cesser le mouvement à compter du 1 août 2016, dans lequel nous étions engagé depuis 6 mois.

Nous nous réunirons fin septembre afin de faire le point sur la mise en œuvre concrète des mesures annoncées.

**Nous nous réservons alors la possibilité de reprendre le mouvement**

Le syndicat CGT SPIP du CHER et de l'INDRE